

Publication de dispositif

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Baumberger Yvan, fils de Daniel et de Gilberte, née Juvet, né le 15 février 1954, à Genève, originaire de Koppigen, transporteur, actuellement sans domicile connu; sdt fus à cp fus II/121;

vous êtes avisé que le président du tribunal militaire de division 2 a rendu, le 16 août 1991, une décision vous concernant, dont le dispositif est le suivant:

1. Le sursis accordé par le jugement du président du Tribunal de police de Bâle-Ville le 5 décembre 1984, prolongé le 22 avril 1988, n'est pas révoqué;
2. La radiation de l'inscription au casier judiciaire est maintenue;
3. Les frais de la présente décision sont laissés à la charge de la Confédération.

Un délai de cinq jours, à compter dès la publication de ce dispositif, est imparti pour faire appel contre la présente décision par déclaration écrite, qui doit être adressée au greffe du Tribunal militaire de division 2, case postale 611, 1000 Lausanne 17.

1^{er} octobre 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Omarar Salah-Eddine, fils de Banaïssa et de Zoubida, née Frossard, né le 27 décembre 1966, au Maroc, originaire du Crêt-près-Semsaes, ouvrier, précédemment domicilié à 1700 Fribourg, route des Vieux-Chênes 6, actuellement sans domicile connu; sdt can ob bl à bttr ob bl I/5;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 18 octobre 1991, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

20 septembre 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.10.1991
Date	
Data	
Seite	1332-1332
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 702

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.